



## Responsable du traitement des données :

CN2R 103 boulevard de la liberté 59000 Lille T : 03 62 26 39 25 www.cn2r.fr

# Pour toute question relative à la protection des données :

M:dpo@cn2r.fr

Le CN2R identifie sur le territoire national l'offre de soins spécialisés dans l'accompagnement des personnes souffrant de troubles post-traumatiques assurée par des organismes et établissements publics et privés à but non lucratif (association, fondation principalement) qui appliquent les tarifs conventionnés<sup>1</sup>.

Cette cartographie est disponible sur notre site : <u>ICI</u>.

# CONDITIONS PREALABLES DE REFERENCEMENT

Pour les établissements, la condition première et impérative au référencement par le CN2R est de **disposer d'un numéro FINESS.** 

Le formulaire est complété et validé par le a responsable de service de la structure qui s'engage sur l'honneur sur 3 critères cumulatifs : compter parmi ses personnels de professionnels qui disposent :

- d'une **expérience professionnelle** concernant les soins proposés aux personnes souffrant de syndromes psychotraumatiques. Cette expérience est au minimum d'un an ou au minimum deux années en l'absence de **formation** initiale ou continue spécifique sur le psychotraumatisme ;
- de la maîtrise d'au moins une psychothérapie validée par une démarche scientifique ou dont l'efficacité est reconnue dans les recommandations de bonnes pratiques thérapeutiques publiées;
- qui garantissent d'une analyse de pratique régulière.

#### DEPOT DES DEMANDES

Les demandes sont déposées via un formulaire de demande de référencement sur démarche simplifiée accessible par <u>le site web.</u>

## INSTRUCTION DES DEMANDES

À la réception par le CN2R (responsable d'instruction Dr Debien) :

- Le **dossier est incomplet** ou comporte de erreurs : une demande de compléments d'information et/ou de corrections est transmise par mail à l'établissement :
- Le dossier est complet et le nom de l'établissement a été transmis préalablement par le Centre régional du psychotraumatisme de la zone d'exercice du demandeur : la demande est validée et l'établissement référencé ;
- Le dossier est complet et le nom de l'établissement demandeur n'a pas été transmis préalablement par le Centre régional du psychotraumatisme de la zone d'exercice du demandeur – le dossier est transmis pour avis au Centre régional du psychotraumatisme.

En cas de non-validation, la réponse de rejet sera motivée à l'établissement.

### MISE A JOUR DES DOSSIERS

Une fois par an à la date anniversaire du dépôt par envoi de demande de mise à jour. Les établissements n'ayant pas confirmé la mise à jour dans les 3 mois ne seront plus référencés et devront redéposer une demande de référencement.

<sup>1</sup> Tarifs conventionnés avec la sécurité sociale : pas de dépassement d'honoraires appliqués.